

**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 NOVEMBRE 2018**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Nadine BIARD, Emmanuel FELLOT, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Charles-Alexandre ORTONNE, Baptiste CHASSET, Corinne AUCAGNE, Laure d'HARCOURT

Excusés : Sylviane AULAS (a donné pouvoir à Raymonde MUTABAZI)
Annick THOMASSET (a donné pouvoir à Nadine BIARD)
Stéphanie DUBOST-SANDRIN

Secrétaire de séance : Gilles AUTHIER

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance en proposant d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour, ce qui est accepté par le Conseil :

- Point 6 : Délibération – Participation financière pour le broyage des végétaux

Le compte rendu du Conseil municipal du 4 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité après prise en compte d'une modification mineure.

1 – DELIBERATION – ABATTEMENT GENERAL A LA BASE TH - AGB

Lors du dernier Conseil municipal, il a été décidé de réduire l'abattement général à la base de la taxe d'habitation de 3% à 1,5 % afin d'arriver à 0 % à l'objectif 2020.

Or, il n'est pas possible d'avoir un chiffre non entier.

Il est donc proposé de passer de 3 % à 2 % pour cet abattement à la base, ce qui sera effectif en 2019.

Après délibération, cette proposition de fixer à 2 % le taux d'abattement général à la base pour la taxe d'habitation est adoptée à l'unanimité.

2 – DELIBERATION – ATTRIBUTION DE GRATIFICATION AUX STAGIAIRES

Victor JARRY a été accueilli comme stagiaire avec les cantonniers dans le cadre de sa formation à la MFR de Lamure-sur-Azergues. Il reviendra 4 semaines en stage avant la fin de l'année 2018.

Compte tenu de son assiduité et de son implication, il est proposé, si la fin de son stage est conforme à ce qu'il a montré jusqu'à maintenant, de lui attribuer à l'issue de ce stage une gratification de 100 €.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette attribution.

3 – DELIBERATION – APPROBATION RAPPORT N°1 – CLECT DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil le rapport n°1 de la CLECT une modification des attributions de compensation (A.C.) pour la commune de Jassans.

En effet, cette dernière a souhaité transférer de nouvelles compétences à l'Agglo : « Hydraulique, Rivières et milieux aquatiques », « Zone d'Activité Economique du champ d'Huy » et « Petite enfance (La Souris verte) » conduisant à cette modification des AC.

L'estimation de la charge transférée s'établit :

- à 54 520 € pour la ZAE du champ d'Huy
- à 48 604 € pour la compétence hydraulique, rivières et milieux aquatiques.

L'ajustement du coût de la compétence transférée pour l'équipement multi accueil « La Souris Verte » à Jassans représente - 17 324 € et la charge de fonctionnement transférée s'établit à 211 185 €.

Après délibération, le Conseil municipal approuve donc cette modification des attributions de compensation de l'Agglo vis-à-vis de la commune de Jassans avec 11 voix pour et 3 abstentions.

4 – DELIBERATION – APPROBATION RAPPORT N°2 – CLECT DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil le rapport n°2 de la CLECT concernant la contribution des communes au SDIS.

Il rappelle qu'après les nombreuses démarches entreprises par quelques maires au sein de l'Agglo pour que toutes les communes soient traitées équitablement vis-à-vis de la contribution au SDIS, cette décision a été prise et ce rapport vient donc régulariser cette situation.

Ce rapport modifie les attributions de compensation des communes de Villefranche, Arnas, Limas et Gleizé dont la contribution au SDIS était payée par l'Agglo quand les petites communes payaient directement cette contribution.

Après délibération, le Conseil vote à l'unanimité cette décision de modifier les attributions de compensation de l'Agglo.

5 – DELIBERATION – FIXATION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – COMPETENCE CONTRIBUTION AU FINANCEMENT SDIS

Dans la suite du point précédent, il est demandé qu'une délibération soit prise dans toutes les communes de l'Agglo pour valider la fixation libre des attributions de compensation liées à la nouvelle compétence pour la contribution au financement du SDIS.

Après délibération, le Conseil vote avec 13 voix pour et une abstention pour cette fixation libre des attributions de compensation de l'Agglo liées à la contribution au financement du SDIS.

6 – DELIBERATION – PARTICIPATION FINANCIERE AU BROYAGE DES VEGETAUX

La commune de Rivolet propose à ses habitants de broyer leurs végétaux. Ce broyage s'est fait gracieusement en début d'année 2018.

Compte tenu du coût élevé de cette prestation (location d'un broyeur, temps important passé par les cantonniers), il est proposé de faire participer financièrement les demandeurs de cette prestation.

Au vu de ce qui a déjà été présenté dans la feuille verte, lors de la prochaine opération de broyage, il est proposé de faire participer à hauteur de 15 € chaque ménage qui demande du broyage.

Après délibération, le Conseil vote avec 12 voix pour et 2 abstentions pour cette participation financière de 15 € au broyage des végétaux.

7 – INFORMATIONS DIVERSES

7.1 Boîte à lire

La boîte à lire a été fabriquée par les cantonniers et décorée par Nadine BIARD et Raymonde MUTABAZI. Elle sera installée à côté de l'abri bus, en face de l'auberge.

Merci à tous les acteurs de ce nouveau vecteur de communication et d'échange.

7.2 Vente chemin

Lors du Conseil municipal de décembre 2017, un accord a été donné pour la vente de chemins ruraux à la demande de riverains de ces chemins. Les prix fixés par le Conseil étaient de 1 € du m² en zone agricole et 60 € du m² en zone urbaine.

Monsieur Michel GOUTELLE qui souhaite acheter le chemin à proximité de son domicile a demandé à Monsieur le maire et ses adjoints que le prix du m² soit ramené au prix du terrain en zone agricole, soit environ 0,30 €/m².

Après discussion, des arguments sont mis en avant pour confirmer un prix de vente à 1€/m² :

- La commune n'est pas demandeuse de cette vente,*
- La suppression du côté public de ces chemins (qui devraient restés ouverts s'ils restent publics) présente un avantage certain aux riverains,*
- Le montant de la vente reste modeste par rapport aux frais de notaire qui sont à la charge de l'acheteur.*

7.3 Rivolien – édition 2019

La parution du prochain Rivolien est prévue début 2019 après une année sans parution. Les articles doivent être transmis avant fin novembre.

La prestation de Madame Elodie PICARD sera rémunérée suivant le devis réalisé avec un accord sur « l'approche gagnant-gagnant » sur l'impression du Rivolien.

7.4 Rapport d'activité de l'Agglo

Monsieur Pierre-Yves BURLOT présente le rapport d'activité de l'Agglo. Ce rapport en version complète ou synthétique est consultable sur le site de l'Agglo ou sur le site de Rivolet où un lien sera créé.

7.5 Commission contrôle des élections

La commission « Elections » est supprimée et remplacée par une commission « Contrôle des élections » où siègent 3 personnes : 2 de l'ancienne commission et un conseiller municipal. Les membres de cette nouvelle commission sont : Madame Marinette BERTRAND, Monsieur Henri SANDRIN et Monsieur Emmanuel FELLOTT comme représentant de la municipalité.

7.6 Fête des Vincent

La commune de Cogny souhaiterait que cette fête se déroule aussi à Rivolet. Cependant, il semble que compte tenu du nombre de participants, la salle des fêtes de Rivolet n'a pas la capacité de recevoir cet évènement.

C'est aux Vincent de définir le lieu de cette manifestation en fonction notamment du nombre de participants.

7.7 Numérotation des rues

Le processus de numérotation des rues avance. Une réunion a permis de proposer et de nommer la majorité des routes de la commune.
La prochaine réunion est prévue le 20 novembre.

7.8 PLUi

Afin d'anticiper la prochaine révision du PLUi, Monsieur Christian BENOIT propose d'aller sur les différents sites où des modifications de PLU pourraient être proposées.
Après discussion, cette proposition est acceptée mais la date sera fixée au printemps prochain.

7.9 Conscrits 2019

Monsieur le maire, accompagné d'adjoints, a reçu les 20 ans 2019, puis Madame la Présidente de la classe en 9.

Le principal sujet de cette rencontre était l'utilisation d'une voiture de conscrits par les 19 et 20 ans (7 personnes).

Après discussion, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour ne pas autoriser l'utilisation d'une voiture des 19 et 20 ans pendant toute la durée de la fête des conscrits sur la commune de Rivolet, les 26, 27 et 28 avril 2019.

En conséquence, Monsieur le maire devra faire un arrêté interdisant l'utilisation d'une voiture de conscrits pour les 19 et 20 ans pendant la fête des conscrits d'avril 2019.

7.10 Dates des Conseils municipaux - année 2019

Monsieur Pierre-Yves BURLLOT remet la liste avec les dates proposées pour les conseils municipaux de 2019. Les jeudis proposés sont les suivants : 17 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril, 16 mai (lundi), 13 juin, 11 juillet, 12 septembre, 10 octobre, 7 novembre, 12 décembre.

7.11 Courrier Caisse d'Allocations Familiales

La mairie vient de recevoir un courrier de la CAF modifiant les conditions d'obtention de l'aide annuelle liée à la garderie périscolaire d'un montant annuel d'environ 1 500 €. Les nouvelles conditions fixées semblent impossibles à atteindre pour la commune, ce qui conduirait à la suppression de cette aide.

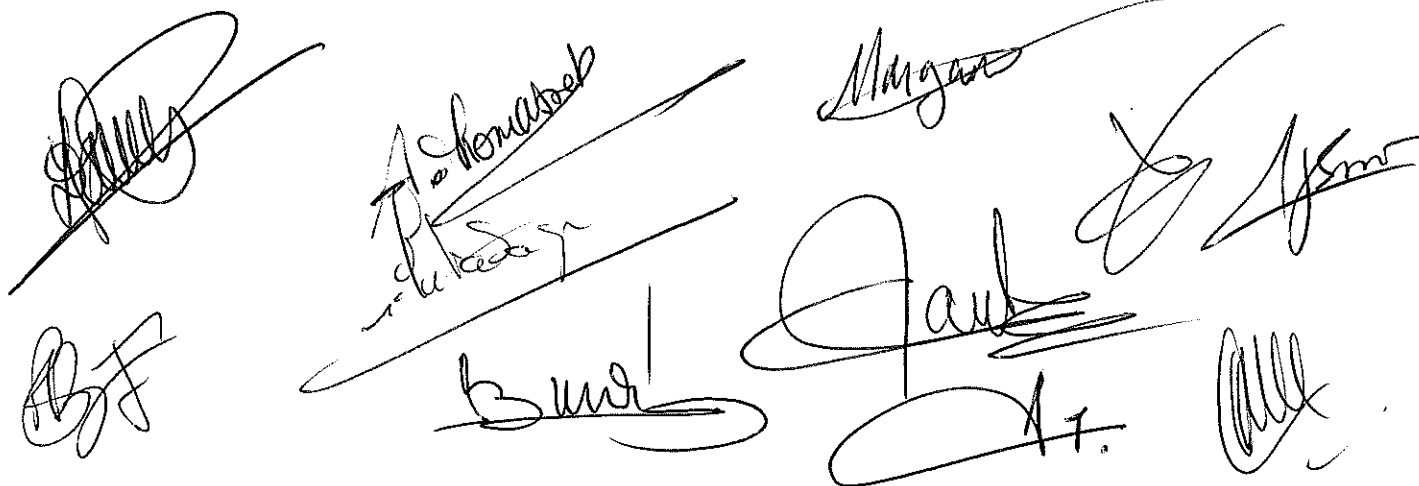
La commune va se renseigner, prendre rendez-vous et tenter malgré tout de conserver cette aide.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Pas de question particulière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain Conseil municipal est fixé au jeudi 13 décembre à 20 h.

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The signatures are stylized and vary in length and complexity. Some are clearly legible, such as 'Mingas' and 'Paul', while others are more abstract scribbles.